

Améliorer la qualité des matériaux destinés au recyclage

Suite à un arrêt du Tribunal fédéral prononcé le 4 juillet 2011, les communes vaudoises ont généralisé les taxes proportionnelles à la quantité de déchets (sac, poids) à partir de 2013. Cette mesure a eu un résultat spectaculaire sur les flux de déchets et sur leur répartition, mais elle s'est aussi accompagnée de quelques effets négatifs.



Plastique dans les déchets verts: un casse-tête pour les installations de compostage.

Entre 2012 et 2015, les incinérables collectés par les communes ont diminué de 266 à 177 kg par habitant et par an. Le taux de collecte séparée («taux de recyclage») a, quant à lui, augmenté jusqu'à 57 % (objectif 2020: 60 %).

Quantités et qualités

Favorable d'un point de vue quantitatif, cette évolution n'est pas sans effets négatifs, avec une dégradation de la discipline de tri et de la qualité des déchets collectés séparément en vue de leur recyclage.

Avant l'introduction de la taxe au sac, le tri visait essentiellement à recycler les matériaux et à économiser les matières premières, en parfaite concordance avec les priorités fixées à échelle nationale. Depuis, le geste est aussi souvent motivé par la volonté de limiter au maximum l'utilisation de sacs taxés, avec pour conséquence le dépôt de corps étrangers dans les matériaux destinés au recyclage. Devant ce constat, la Direction générale de l'environnement (DGE), Division Géologie, sols et déchets (GEODE), a invité les milieux intéressés à se réunir pour préciser le diagnostic et tenter d'identifier les mesures à même de contrer ces effets négatifs. Il ne s'agissait en aucun

cas de mettre en cause un instrument imposé par le droit et positif à bien des égards, mais bien de débattre des possibilités de limiter ses inconvénients.

Deux ateliers de réflexion ont eu lieu dans ce cadre début 2016, en présence d'une trentaine de participants et avec une coordination assurée par le bureau Sofies. Les participants confirment pour la plupart les effets mentionnés ci-dessus.

Des catégories plus affectées

Les corps étrangers affectent les biodéchets ainsi que le papier, le carton et le PET. Pour les premiers, la question est particulièrement grave, car la présence de plastiques dans les produits du traitement (compost, digestat) nuit à leur valorisation agricole: elle risque donc de mettre en cause l'existence même de la filière et de ses nombreuses infrastructures. Les écopoints et conteneurs non surveillés sont les plus touchés par ces phénomènes, en raison de l'anonymat des dépôts. La qualité des matériaux collectés en porte-à-porte est plus facile à vérifier, mais des conflits avec les concierges ou les régies ont été signalés en cas de non-enlèvement des matériaux. Le tri en déchèterie est gé-

néralement correct, y compris pour les compostables.

La situation s'est souvent améliorée par rapport à celle qui prévalait juste après l'introduction des taxes. Elle reste toutefois préoccupante pour certaines filières. Outre les effets techniques et financiers régulièrement évoqués, des représentants de communes font état d'une agressivité accrue de la part de certains usagers de déchèteries, ce qui tend à user et démotiver le personnel d'exploitation.

Parmi les causes de ces comportements, on cite notamment une mauvaise compréhension du dispositif de financement et de sa justification, ainsi que la disparité des messages et de l'organisation des communes. Certaines infrastructures se sont révélées inadaptées face à la nouvelle situation, alors que la population fait parfois face à des problèmes de logistique. Le commerce a également sa part de responsabilité, avec le suremballage des produits, l'utilisation d'emballages difficilement recyclables et étiquetés de manière peu claire.

Un catalogue de recommandations

Enfin, et au-delà de ces raisons extérieures, les comportements individuels – liés à une méconnaissance de la question, à des difficultés linguistiques ou tout simplement à de la mauvaise volonté – ont un effet marqué.

Les rencontres ont fait apparaître une vingtaine de mesures, proposées afin de retrouver une meilleure qualité du tri. Elles se regroupent en trois axes principaux:

- > Information et sensibilisation du public.
- > Domaine technique et opérationnel.
- > Sanctions et répression.

Ces propositions ont été rassemblées dans un «Catalogue de recommandations» qui sera prochainement mis en ligne par la DGE-GEODE. Il est prévu d'enrichir et d'adapter ce document avec les retours d'expériences des acteurs du terrain.

Etienne Ruegg, ingénieur, DGE, GEODE, www.vd.ch/dechets